



**NATIONS  
UNIES**



**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS  
(HABITAT II)**

Istanbul (Turquie)  
3-14 juin 1996

Distr.  
LIMITÉE

A/CONF.165/L.6/Add.10  
14 juin 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Point 9 de l'ordre du jour

PROGRAMME POUR L'HABITAT : BUTS ET PRINCIPES,  
ENGAGEMENTS ET PLAN MONDIAL D'ACTION

Rapport de la Commission I

Rapporteur : Mme Ayse Esen ÖGÜT (Turquie)

Additif

Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains

1. Nous, chefs d'État ou de gouvernement et chefs de la délégation officielle des pays rassemblés à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) à Istanbul (Turquie) du 3 au 14 juin 1996, souscrivons en cette occasion aux objectifs universels qui consistent à garantir à tous un logement décent et à rendre les établissements humains plus sûrs, salubres, vivables, équitables, durables et productifs. Les débats que nous avons consacrés aux deux thèmes principaux de la Conférence – un logement décent pour tous, et des établissements humains durables dans un monde en pleine urbanisation – s'inspirent de la Charte des Nations Unies et visent à réaffirmer les partenariats existants ou à en établir de nouveaux pour entreprendre une action aux niveaux international, national et local afin d'améliorer notre cadre de vie. Nous nous engageons à respecter les objectifs, principes et recommandations contenus dans le Programme pour l'habitat et promettons de contribuer ensemble à l'application de celui-ci.

2. Conscients de l'urgence de la question, nous avons constaté que la situation du logement et des établissements humains continue de se détériorer. Or, les villes et les villages sont des centres de civilisation, facteurs de développement économique et de progrès social, culturel, spirituel et scientifique. Nous devons tirer parti des avantages qu'ils offrent et préserver leur diversité de façon à promouvoir la solidarité entre tous les peuples.

3. Nous nous déclarons à nouveau résolus à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande pour l'humanité tout entière. Nous rappelons la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Vancouver (Canada), l'Année internationale du logement des sans-abri et la

Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000, qui ont toutes contribué à susciter une conscience universelle des problèmes des établissements humains et de la nécessité de faire en sorte que chacun bénéficie d'un logement décent. Grâce aux grandes conférences organisées récemment par l'ONU, en particulier la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, nous disposons maintenant d'un programme global pour l'instauration, dans des conditions d'équité, de la paix, de la justice et de la démocratie, programme fondé sur le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement - éléments interdépendants et complémentaires du développement durable. Nous avons cherché à incorporer dans le Programme pour l'habitat les conclusions de ces conférences.

4. Pour améliorer la qualité de la vie dans les établissements humains, nous devons lutter contre la détérioration des conditions qui, dans la plupart des cas, particulièrement dans les pays en développement, ont atteint un seuil critique. À cette fin, nous devons nous attaquer de manière globale, entre autres, aux éléments suivants : modes de consommation et de production non soutenables, en particulier dans les pays industrialisés; changements non viables dans la structure et la répartition de la population, la priorité étant donnée à la tendance aux concentrations excessives; situation des sans-abri; accroissement de la pauvreté; chômage; exclusion sociale; instabilité familiale; insuffisance des ressources, des infrastructures et des services de base; lacunes de la planification; aggravation de l'insécurité et de la violence; dégradation de l'environnement et vulnérabilité accrue aux catastrophes.

5. Les enjeux concernant les établissements humains intéressent le monde entier, mais les divers pays et régions se heurtent aussi à des problèmes particuliers qui appellent des solutions particulières. Nous sommes conscients de la nécessité d'intensifier notre action et notre coopération en vue d'améliorer les conditions de vie dans les villes et villages de tous les pays du monde, en particulier les pays en développement, où la situation est particulièrement grave, ainsi que les pays à économie en transition. À cet égard, nous savons que la mondialisation de l'économie internationale présente pour le processus de développement des avantages et des inconvénients, ainsi que des risques et des incertitudes, et que la réalisation des objectifs du Programme pour l'habitat serait facilitée, entre autres, par des mesures positives dans les domaines du financement du développement, de la dette extérieure, du commerce international et du transfert de technologie. Il faut que nos villes soient des milieux où les êtres humains vivent et s'épanouissent dans la dignité, la santé, la sécurité, le bonheur et l'espoir.

6. Le développement des campagnes et celui des villes sont interdépendants. Aussi devons-nous non seulement améliorer l'habitat urbain, mais également nous attacher à doter les zones rurales d'une infrastructure adéquate, de services publics et de possibilités d'emploi afin de les rendre plus attrayantes, de constituer un réseau intégré d'établissements et de réduire au maximum l'exode rural. Une attention particulière doit être portée aux villes moyennes et petites.

7. Comme l'être humain est au centre des préoccupations relatives au développement durable, il est la raison d'être de l'action que nous mènerons pour appliquer le Programme pour l'habitat. Nous sommes conscients du fait que

les femmes, les enfants et les jeunes ont tout particulièrement besoin de vivre dans des conditions de sécurité, d'hygiène et de stabilité. Nous intensifierons les efforts que nous menons pour éliminer la pauvreté et la discrimination, pour défendre et faire respecter tous les droits de l'homme et libertés fondamentales pour tous et pour répondre aux besoins essentiels – éducation, nutrition, services de santé pendant toute l'existence et, en particulier, un logement décent pour tous. À cette fin, nous nous engageons à améliorer les conditions de vie dans les établissements humains d'une façon qui soit adaptée aux réalités et besoins locaux et nous sommes conscients de la nécessité de nous attaquer aux tendances globales dans les domaines économique, social et écologique pour permettre la création d'un cadre de vie meilleur pour tous. Nous garantirons aussi l'entière participation, sur un pied d'égalité, de toutes les femmes et de tous les hommes à la vie politique, économique et sociale, ainsi que la participation effective des jeunes. Nous chercherons à ce que les handicapés aient pleinement accès aux politiques, programmes et projets liés au logement et à la mise en place d'établissements humains durables et à ce que ces politiques, programmes et projets intègrent un souci d'équité entre les sexes. Nous pensons plus particulièrement à cet égard à tous ceux qui vivent dans la pauvreté absolue – ils sont plus d'un milliard – ainsi qu'aux membres des groupes vulnérables et défavorisés identifiés dans le Programme pour l'habitat.

8. Nous réaffirmons notre volonté d'assurer progressivement le plein exercice du droit à un logement décent, prévu dans divers instruments internationaux. À cette fin, nous solliciterons la participation active de tous nos partenaires publics, privés et non gouvernementaux, à tous les niveaux, pour garantir à tous la sécurité juridique d'occupation, la protection contre la discrimination et l'égalité d'accès à un logement convenable et abordable.

9. Nous chercherons à accroître l'offre de logements abordables, en faisant en sorte que les marchés fonctionnent efficacement et compte tenu des intérêts des collectivités et de la nécessité de protéger l'environnement, en facilitant l'accès à la terre et au crédit et en aidant ceux qui ne peuvent accéder au marché immobilier.

10. Pour protéger l'environnement mondial et améliorer la qualité de la vie dans les établissements humains, nous nous engageons à respecter des modes durables de production, de consommation, de transport et d'urbanisation; à prévenir la pollution; à respecter la capacité des écosystèmes et à préserver les chances des générations futures. À cet égard, nous coopérerons dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la qualité et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Étant donné les origines différentes de la dégradation de l'environnement mondial, nous réaffirmons le principe selon lequel les pays ont des responsabilités communes, mais à des degrés divers. Nous savons également que nous devons agir selon une démarche fondée sur le principe de précaution, appliqué largement selon la capacité de chacun. Nous allons aussi promouvoir des cadres de vie sains, grâce en particulier à l'approvisionnement en eau salubre, en quantité suffisante, et à une gestion efficace des déchets.

11. Nous allons promouvoir la conservation, la restauration et l'entretien des bâtiments, monuments, espaces publics, paysages et modes d'habitat ayant une valeur historique, culturelle, architecturale, naturelle, religieuse ou spirituelle.

12. Nous adoptons la stratégie de facilitation et les principes de partenariat et de participation, où nous voyons l'approche la plus démocratique et la plus efficace pour la mise en oeuvre de nos engagements. Considérant que les autorités locales sont nos partenaires les plus proches et les plus importants pour la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, nous devons, compte tenu du cadre juridique de chaque pays, promouvoir la décentralisation au profit d'autorités locales démocratiques et chercher à renforcer leurs capacités financières et institutionnelles compte tenu de la situation du pays considéré, tout en veillant à ce qu'elles soient transparentes, responsables et soucieuses des besoins de la population – qualités essentielles requises des pouvoirs publics à tous les niveaux. Nous accroîtrons aussi notre coopération avec les parlementaires, le secteur privé, les syndicats, les organisations non gouvernementales et les autres organismes de la société civile, en respectant pleinement leur autonomie. Nous renforcerons aussi le rôle joué par les femmes et nous encouragerons les entreprises du secteur privé à faire des investissements qui tiennent compte des intérêts de la collectivité et du respect de l'environnement. Sur le plan local, l'action devra être orientée et stimulée par des programmes locaux fondés sur l'Action 21, le Programme pour l'habitat ou tout autre programme équivalent, et tirant parti de l'expérience de coopération mondiale engagée à Istanbul par l'Assemblée mondiale des villes et des autorités locales, sans préjudice des politiques, objectifs, priorités et programmes nationaux. La stratégie de facilitation prévoit que les gouvernements sont tenus d'appliquer, si nécessaire, des mesures spéciales à l'intention des membres de groupes défavorisés et vulnérables.

13. Comme la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat exigera un financement adéquat, nous devons mobiliser des ressources financières aux niveaux national et international, y compris des ressources nouvelles et supplémentaires provenant de toutes sources – multilatérales et bilatérales, publiques et privées. À cet égard, nous devons faciliter le renforcement des capacités et promouvoir le transfert de technologies et de connaissances appropriées. En outre, nous réaffirmons les engagements pris lors de conférences récentes des Nations Unies, en particulier les engagements qui figurent dans l'Action 21 concernant le financement et le transfert des technologies.

14. Nous pensons que, pour que le Programme pour l'habitat soit appliqué intégralement et efficacement, il faudra renforcer le rôle et les fonctions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), qui devra axer ses efforts sur des objectifs et des stratégies bien définis et formulés de façon détaillée. À cette fin, nous nous engageons à soutenir la bonne mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et de son plan d'action. En ce qui concerne l'application du Programme pour l'habitat, nous sommes pleinement conscients de l'importance des plans d'action régionaux et nationaux mis au point à l'intention de la Conférence.

15. Cette Conférence d'Istanbul ouvre une ère nouvelle de coopération, une ère de solidarité. En cette veille du XXI<sup>e</sup> siècle, elle nous offre une conception positive des établissements humains, elle nous donne un sentiment d'espoir pour l'avenir de l'humanité et elle nous appelle à participer à une tâche qui mérite tous nos efforts : construire ensemble un monde où chacun pourra être assuré d'un foyer, avec la perspective de vivre dans la dignité, la santé, la sécurité, le bonheur et l'espoir.

-----